



Formation Initiale d'Arbitre

DISTRICT D'ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL

Samedis 22, 29 Janvier et 5 Février 2022

Collez ici
votre photo

• RENSEIGNEMENTS SUR LE CANDIDAT :

NOM : Prénom :
CLUB :
Licencié(e) ? OUI NON Numéro de licence FFF :
Né le :/...../..... à :
Adresse complète :
Code postal : Ville :
Téléphone : Mail (obligatoire) :

Représenterez-vous un club après votre examen ? OUI NON

Si oui, lequel ? District d'appartenance du club ?

• DROIT A L'IMAGE : (Pour une personne majeure) :

Je soussigné(e), Mme, Mr autorise/n'autorise pas (*raier la mention inutile*) la F.F.F., la Ligue ou le District à utiliser des photos ou vidéos sur lesquelles j'apparais, réalisées sur les terrains ou lors des différentes formations d'arbitres à des fins de promotion de l'arbitrage.

Ces images sont susceptibles d'être utilisées par ces entités sur différents supports (site Internet, réseaux sociaux, supports de formation, vidéos...) et ce sans durée limitée dans le temps.

• AUTORISATION DU RESPONSABLE LEGAL ET DROIT A L'IMAGE (Pour une personne mineure):

Je soussigné(e) autorise à suivre une formation d'arbitre organisée par le District.

De plus, j'autorise / je n'autorise pas (*raier la mention inutile*) la F.F.F., la Ligue ou le District à utiliser des photos ou vidéos sur lesquelles apparait mon enfant, réalisées sur les terrains ou lors des différentes formations d'arbitre à des fins de promotion de l'arbitrage.

Ces images sont susceptibles d'être utilisées par ces entités sur différents supports (site Internet, réseaux sociaux, supports de formation, vidéos, ...) et ce sans durée limitée dans le temps.

• COÛT DE LA FORMATION :

- Frais pédagogiques : **90 €** (Déduction d'un bon de formation de 25€ possible pour les licencié(e)s FFF cette saison)

Soit 1 chèque de 90 € à l'ordre de l'IR2F Bretagne.

Soit 1 chèque de 65€ à l'ordre de l'IR2F Bretagne pour les licencié(e)s FFF cette saison.

- Frais restauration : 1 Chèque de 45€ à l'ordre du District Ille et Vilaine
Le solde des frais de restauration est pris en charge par le District.

Les 2 chèques sont à transmettre obligatoirement avec cette fiche d'inscription.

DISTRICT D'ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL

3, rue de Belle Ile - BP 96303 - 35 763 Saint Grégoire

Tél : 02 99 68 90 90 / Fax : 02 99 68 90 01 - secretariat@foot35.fff.fr - www.foot35.fff.fr

Siret : 7777 468 92 000 51 - N° agrément Sport 04.35S.64



- **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

- Etre âgé(e) de **+ de 13 ans** au 1^{er} janvier 2022 ;
- Retourner **avant le 18 Janvier 2022** ce formulaire dûment complété, accompagné :
 - d'une photocopie recto / verso de votre pièce d'identité ;
 - de la preuve de la détention d'une licence pour la saison en cours, à travers :
 - La production de l'attestation de licence reçue par courrier électronique ou extraite de « mon espace FFF » **ou** la preuve de l'octroi de la licence issue de l'application Footclubs
 - OU**
 - Certificat médical d'aptitude à la pratique de l'arbitrage du football + Attestation de responsabilité civile. **Le certificat médical de non contre indication à la pratique de l'arbitrage est obligatoire pour les candidat(e)s n'ayant pas de licence joueur ou joueuse cette saison.**
- **des règlements demandés (2 chèques) ;**
- d'une lettre d'accord du club d'appartenance.

- **INFORMATIONS DIVERSES :**

Organisation de la formation

- Samedi 22 Janvier 2022 de 8 H 30 à 18 h 00
- Samedi 29 Janvier 2022 de 8 H 30 à 18 h 00
- Samedi 5 Février 2022 de 8 H 30 à 18 h 00 (examen Après Midi)

Prévoir tenue de sports et nécessaire pour écrire.

Profil du candidat :

- = **Les candidats couvriront leur club au regard du statut de l'arbitrage pour la saison 2021/2022 s'ils sont nés avant le 01/01/2007 mais ne permettent pas d'effacer une éventuelle infraction constatée au 1er Juin 2021. Seuls les candidats de 15 ans ou plus couvriront donc leur club pour la saison 2021/2022.**
- Les candidats doivent obligatoirement opter pour un club le jour de l'examen ou se présenter comme arbitre indépendant et dans ce cas devront conserver ce statut d'indépendant pendant 2 années ;
- Les arbitres désirant continuer à jouer sont soumis aux règles du statut de l'arbitrage (Règlements LBF - Annexe 3 - Article 6). Ils pourront conserver ce statut d'arbitre joueur pendant une durée maximale de 2 saisons (comprenant celle où il passe l'examen). Ils devront arbitrer le minimum de rencontres prévues par le statut de l'arbitrage.

Renseignements / informations :

District Ille et Vilaine de football - Mail : arbitres@foot35.fff.fr

Dossier à retourner complet à :

DISTRICT ILLE ET VILAINE DE Football
3 Rue de Belle Ile
BP 96303 – 35763 ST GREGOIRE CEDEX

DISTRICT D'ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL

3, rue de Belle Ile - BP 96303 - 35 763 Saint Grégoire

Tél : 02 99 68 90 90 / Fax : 02 99 68 90 01 - secretariat@foot35.fff.fr - www.foot35.fff.fr

Siret : 7777 468 92 000 51 - N° agrément Sport 04.35S.64